

Le vapotage doit faire partie de la nouvelle normalité.

Par Clément Atlan, Directeur commercial France de RELX International

Bien que les restrictions imposées par les autorités sanitaires soient principalement toutes levées, la pandémie a complètement changé les habitudes de chacun, que ce soit professionnellement ou personnellement.

Au cours de la pandémie, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, et donc les consommateurs de e-cigarette, ont été face à une grande incertitude concernant la réglementation actuelle de la consommation de ces dispositifs à risque réduit. Dans le secteur, nous avons assisté impassibles à la modification temporaire de la législation par les autorités ce qui a entraîné une désinformation totale de la part des hôteliers et des consommateurs, en appliquant dans de nombreux cas des directives qui ne sont pas couvertes par la législation en vigueur et dont les victimes étaient, comme très souvent, les consommateurs.

Après avoir surmonté cette période d'incertitude et après la récente levée des dernières mesures le 14 mars dernier concernant le pass sanitaire, il reste nécessaire de clarifier la réglementation actuelle pour les hôteliers et les consommateurs du secteur.

En France, la législation actuelle permet l'usage de cigarettes électroniques à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, tandis que leur utilisation est limitée dans certaines zones : bâtiments publics, centres de santé, moyens de transport et aires de jeux pour enfants. Dans d'autres domaines, et si nous nous concentrons sur le secteur HORECA (hôtellerie, restauration et cafés), c'est le propriétaire de l'établissement qui, en vertu de la loi, peut autoriser ou non l'usage de cigarettes électroniques.

Dans le secteur de la vape, des études scientifiques sur le comportement des utilisateurs sont régulièrement réalisées dans le but évident de mieux comprendre les risques et les avantages de l'utilisation des cigarettes électroniques. Le Parlement Européen est par ailleurs devenu la première assemblée élue au monde à reconnaître la réduction des risques du vapotage liés à l'usage du tabac grâce à l'utilisation alternative des e-cigarettes.

Alors que nous avançons vers une nouvelle normalité, l'information et le bon sens doivent rester la base d'une utilisation consciencieuse et responsable des cigarettes électroniques. Dans le même temps, il est plus essentiel que jamais d'offrir au secteur des directives claires sur lesquelles les consommateurs et les commerçants peuvent s'appuyer.